

LE VÉRIDIQUE OU COURIER UNIVERSEL.

(DICEREBRUM QUID VETAT ?)

Du 14 MESSIDOR, l'an 4 de la République Française (Samedi 2 JUILLET 1796, v. st.)

Proclamation d'un cardinal-légat du pape pour enlever l'argenterie des églises, par la crainte d'une cession des français. — Cause de la rupture des négociations de paix commencées entre la république et l'empereur. — Refus fait par le prétendant de quitter l'armée, détails curieux à ce sujet. — Evacuation du Palatinat par l'armée du Rhin. — Relation officielle de nouveaux triomphes de Buonaparte, en Italie. — Entrée sur les états du pape, prise de Bologne, etc. — Discussion sur la valeur des monnaies. — Arrêts qui confirment leur valeur au lieu de numéraire. — Autres nouvelles importantes.

NOUVELLES DIVERSES.

ITALIE.

Bologne, le . . . mai.

Notre cardinal-archevêque a fait transmettre à tous les monastères, couvens, établissemens de piété, confréries, etc., la circulaire suivante, imprimée :

« Nous soussigné, ayant été, par lettre du secrétaire d'état, en date du 21 du présent mois de mai 1796, délégué par sa sainteté notre seigneur Pie VI, heureusement régnant, pour nous faire délivrer, en tant que besoin sera, l'argenterie des églises de tous les monastères, couvens, paroisses et autres établissemens de piété, pour en former telle somme qu'il sera nécessaire d'avoir prêtée dans les circonstances actuelles; et comme l'on s'attend, dans peu, à savoir la quantité précise à laquelle cette ville et diocèse doivent être taxés, tout le monde convient qu'il est nécessaire de savoir d'avance combien on pourra retirer de l'argenterie et de l'or des églises, afin que le tout soit prêt au moment du besoin, et que les quantités à fournir soient distribuées avec équité et en juste proportion.

« Ordonnons, en conséquence, et commandons à tous et un chacun des établissemens de piété, de nous délivrer un état en forme, souscrit par le supérieur de l'établissement, de tout l'or et l'argent qui ne sont pas rigoureusement nécessaires au culte de notre sainte religion, excepté cependant les vases consacrés au saint sacrifice et au service du très saint sacrement, en y ajoutant à-peu-près le nombre de livres que peut peser ladite argenterie, et ce, dans l'espace de cinq jours. Nous vous prions encore de garder le secret du présent, que nous adressons particulièrement aux églises, pour les prévenir, et pour qu'elles aient le tems de faire leurs préparatifs.

« Que chacun se fasse un devoir d'être exact et

« fidèle à nous fournir l'état que nous demandons. »
« Souvenons-nous que nous sommes tous citoyens, et que nous devons porter notre part du fardeau que la justice divine nous impose.

« Nous voulons enfin vous assurer tous qu'on ne prendra, sur la proportion que doit fournir chaque église, que la quantité strictement nécessaire, attendu qu'il est fort de notre intérêt qu'elles ne soient pas entièrement dépourvues. En outre, le trésor public s'obligera de payer aux églises respectives le revenu annuel correspondant à la valeur intrinsèque de la quantité d'argenterie fournie, jusqu'à l'entière restitution du capital. »

D. A. GLINETTI, arch. et dill. apostolique.

Du palais archi-épiscopal, ce 28 mai, 1796.

ANGLETERRE.

Extrait de la gazette anglaise, the Times, du 23 juin, (4 messidor.)

« M. Pitt et le secrétaire d'état Windham sont partis pour Valmer, d'où ils comptent se rendre à Douvres, sur l'yacht la *Trinité*. Ce voyage donne lieu à bien des conjectures.

« Avant leur départ de Londres, il a été décidé, dans un conseil, que le parlement ne s'assembleroit point le 12 juillet prochain. En conséquence, on expédia hier des circulaires pour l'Ecosse et l'intérieur de l'Angleterre, à l'effet d'empêcher les membres nouvellement élus, de se mettre en route. La session du parlement n'ouvrira que dans les premiers jours de novembre.

Cette détermination subite de notre cabinet, tient à celle qu'il a prise de ne point accorder à l'empereur un nouvel emprunt dont nous avions parlé si affirmativement dans notre feuille. Nous sommes d'autant plus charmés de cette dernière résolution, que c'eût été laisser toutes

Les conventions, que de former un emprunt dans un moment où l'argent est si rare. »

ALLEMAGNE.

Cassel, le 17 prairial, an 4.

La résolution impériale avoit été prise pour traiter définitivement avec le gouvernement français, quand des avis, arrivés de divers endroits, portoient que des troubles étoient à la veille d'éclater à Paris et dans toute la France. Ce motif, joint à celui que l'ennemi étant occupé sur le Rhin, ne pourroit porter toute sa force en Italie, firent suspendre la résolution pacifique, et on expédia à l'archiduc Charles, l'ordre de rompre l'armistice, et de harceler l'ennemi sur tous les points. On dit que cette décision eut lieu contre l'avis de Clairfayt, qui persiste fortement pour les mesures pacifiques qu'on avoit adoptées.

SUISSE.

Constance, 23 juin. Le prétendant se trouve à l'armée de Condé, comme gentilhomme volontaire; qu'il observe l'incognito, il n'en a pas moins reçu, deux fois, l'ordre de partir, pour aller dans une espèce d'exil à Rothembourg; il a refusé d'obéir, et a répondu qu'on pouvoit employer la force pour lui faire quitter l'armée; mais qu'il étoit au milieu de neuf mille français, prêts à montrer cavers et contre tous l'attachement qu'ils ont pour sa personne, et, qu'étant simple volontaire, il resteroit au milieu d'eux jusqu'à ce qu'on l'arrachât par la force. L'Angleterre a approuvé sa réponse. L'Autriche, soldée par cette puissance, est très-embarrassée.

La maison du prétendant consiste en vingt personnes. Comme il n'a pas d'argent, il mange avec son monde chez M. de Condé. La prétendante, qui arrivera au premier jour, en fera de même.

L'état du corps de Condé, au 16 juin, étoit de 8,850 hommes.

Tous les corps nobles sont en général très-insubordonnés, très-mal équipés et lassés, à l'excès, de la révolution. L'ordre donné dernièrement aux cavaliers nobles non équipés, de passer dans l'infanterie, a excité un mécontentement général. Dans les corps des roturiers, qui sont mal composés, mal payés, traités durement, la désertion est continuelle.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE DU RHIN.

Au rédacteur. — Landau, 9 messidor.

Nos troupes ont toutes évacué le terrain qu'elles avoient conquis. Kaiserlautern, Turkeim, Frankendal, Oggersheim, Spire et Gemmersheim sont abandonnés. Il reste des troupes peu nombreuses pour garder les lignes de la Quiess. Dix mille hommes de garnison mis dans Landau, font craindre qu'on ne veuille encore une fois livrer cette ville à ses propres forces.

NOUVELLES OFFICIELLES.

ARMÉE D'ITALIE.

Au quartier-général à Bologne, le 5 messidor, an 4.

Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, au directoire exécutif.

La division du général Augereau, citoyens direc-

(2)

teurs, a passé le Pô à Borgoforte, le 28 prairial; il est arrivé à Bologne, le premier messidor, il y a trouvé 400 soldats du pape, qui ont été faits prisonniers.

Je suis partis de Tortone le 29 prairial; je suis arrivé le premier messidor à Modène, d'où j'ai envoyé l'ordre, par l'adjudant-général Vignole, à la garnison du château d'Urbino, d'ouvrir les portes, de poser les armes, et de se rendre prisonnière de guerre. J'ai continué ma route pour Bologne, où je suis arrivé à minuit. Nous avons trouvé dans le fort Urbino 50 pièces de canon bien approvisionnées, 500 fusils de calibre et d'un très-beau modèle, et des munitions de bouche pour nourrir 600 hommes pendant deux mois. Le fort Urbino est dans un bon état de défense; il y a une enceinte bastionnée, revêtue, entourée de fossés pleins d'eau, avec un chemin couvert, nouvellement réparé. Il étoit commandé par un chevalier de Malte, et 300 hommes, que nous avons faits prisonniers.

Nous avons fait prisonnier, à Bologne, le cardinal-légitime, avec tous les officiers de l'état-major, et pris quatre drapeaux. Nous avons également fait prisonnier le cardinal-légitime de Ferrare, avec le commandant de ce fort, qui est chevalier de Malte. Il y a dans le château de Ferrare cent quatorze pièces de canon.

L'artillerie que nous avons trouvée à Modène, au fort Urbino et au château de Ferrare, forme un équipage de siège qui nous mettra à même d'assiéger Mantoue.

Les vingt tableaux que doit nous fournir Parme, sont partis; le célèbre tableau de Saint-Jérôme est tellement estimé dans ce pays, qu'on offroit un million pour le racheter.

Des tableaux de Modène sont également partis. Le citoyen Barthélemy s'occupe, dans ce moment-ci, à choisir les tableaux de Bologne; il compte en prendre une cinquantaine, parmi lesquels se trouvent la Sainte-Cécile, qu'on dit être le chef-d'œuvre de Michel-Ange.

Monge, Bertholet et Thouin, naturalistes, sont à Pavie, où ils s'occupent à enrichir notre jardin des plantes et notre cabinet d'histoire naturelle. J'imagine qu'ils n'oublieront pas une collection complète de serpens, qui m'a paru bien mériter la peine de faire le voyage. Je pense qu'ils seront après-demain à Bologne, où ils auront aussi une abondante récolte à faire.

J'ai vu à Milan le célèbre Orsini; la première fois qu'il vint me voir, il se trouva interdit, et ne pouvoit pas répondre aux questions que je lui faisois. Il revint enfin de son étonnement. « Pardonnez, me dit-il, mais c'est la première fois que j'entre dans ces superbes appartemens, mes yeux ne sont pas accoutumés. . . . » Il ne doutoit pas qu'ils faisoit parce peu de paroles, une critique amère du gouvernement de l'archiduc. Je me suis empressé de lui faire payer ses appointemens, et lui donner tous les encouragemens nécessaires.

Au premier courrier, je vous enverrai les lettres que je lui ai écrites, dès l'instant que j'ai reçu la recommandation que vous m'avez envoyée pour lui.

Signé BUONAPARTE.

Extrait d'une lettre du général en chef Buonaparte, commandant l'armée d'Italie, au directoire exécutif.

Au quartier-général à Bologne, le 3 messidor, an 4.

Massena a attaqué hier les avant-postes de Beau-

lieu, il les a tous culbutés, leur a tué 40 hommes et fait 50 prisonniers.

Je continue à être content de la discipline et de la tenue de l'armée, ainsi que des généraux.

Signé BUONAPARTE.

Bologne, le 2 messidor, an 4.

Les commissaires du directoire exécutif près l'armée d'Italie et des Alpes, au directoire exécutif.

Citoyens directeurs, Nous nous exprimons de vous instruire qu'une division de l'armée est entrée hier dans les états du pape.

Le fort Urbin, situé sur la route de Castel-Franco, aux confins du territoire de Modène, en empêchoit le passage. Le général Buonaparte a fait sommer la garnison de se rendre; composée de 500 hommes, elle eût pu, par la position, par ses moyens de défense, résister; c'étoient de beaux soldats, bien vêtus, mais des soldats du pape. Ils ont été faits prisonniers, et l'armée a pris possession de ce fort. Nous y avons trouvé 50 milliers de poudre, 1500 fusils, 25000 boulets, beaucoup de canons, la plupart de gros calibre, qui vont être employés à battre Mantoue, ainsi que 35 pièces de canon, dont nous nous sommes emparés à Modène, où nous avons également trouvé 900 fusils.

L'armée a poursuivi sa marche, et est entrée sans résistance à Bologne. Cette ville va être imposée proportionnellement à sa richesse. Des fusils y ont été également trouvés.

Les savans s'occupent eux-mêmes de recueillir les tableaux et statues qui peuvent être dignes du goût français. Déjà les dispositions sont prises pour faire passer à Paris Sainte-Cécile.

Cette division de l'armée poursuit sa destination: nous peu, nous aurons à vous annoncer qu'elle aura exécuté les opérations militaires que vous lui avez prescrites.

Salut et fraternité. Signé SALICETTI et GARRAU.

P. S. Nous vous annonçons avec plaisir, que l'armée jouit de la santé la plus parfaite; d'après les moyens que nous prenons, nous pensons qu'il nous est permis de vous donner l'assurance que les français triompheront cette fois-ci, en Italie, de l'insalubrité de l'air, comme ils y ont triomphé des efforts de la coalition.

Signé SALICETTI et GARRAU.

PARIS, 13 messidor.

C'est aujourd'hui qu'on fait au conseil des anciens la seconde lecture des pièces relatives à Drouet. On regarde d'avance comme assuré que l'avis des 2 conseils sera uniforme dans cette affaire. Tout le monde sait que l'accusation n'exige pas la même évidence dans les preuves, que la condamnation.

A Lisieux, disent quelques journaux, un militaire nommé Ferdrot, exerce le despotisme le plus insolent; entouré de brigands, d'anciens membres de comités révolutionnaires, il persécute tous les honnêtes gens, dis-

pose de leur liberté, viole les loix; et brave les autorités il s'est formé sous ses auspices une société qui se rassemble deux fois par décade, et n'admet que des membres de comités révolutionnaires, ou de sociétés jacobites du tems de Maximilien. Il fait arrêter les gens dont la figure lui déplaît. A Lisieux, la terreur est plus grande que sous Robespierre même; elle est telle qu'on n'ose se plaindre.

Avant-hier Grégoire a réjoui la ville de Versailles d'un spectacle grotesque. Il y a dit sérieusement une messe solennelle, après laquelle il a aussi très-gravement distribué quelques soufflets à de petits marmots. On ne peut s'empêcher de rire lorsqu'on voit ces prêtres philosophes distribuer ainsi la confirmation ou d'autres sacremens, auxquels ils n'ont pas plus de foi qu'à l'alcoran, et jouer les évêques quand ils ont concouru à détruire l'épiscopat, et la seule religion qui le reconnût. Il y a trois ou quatre de ces pauvres prélats constitutionnels qui se cramponnent à leur prélature imaginaire, et qui ne veulent pas voir qu'ils sont également basoués par les croyans et les mécréans.

Nous n'avions pas tort de penser que la lettre extravagante de Jourdan à l'archiduc Charles, fût apocryphe; des généraux ne peuvent pas écrire comme des capitans et des palfreniers; Jourdan vient de désavouer formellement cette lettre, et traiter d'imposteur le premier journaliste qui l'a publiée.

A l'occasion du trouble qui s'est manifesté il y a deux jours dans Paris, et notamment dans les marchés, le journaliste des Hommes Libres fait cette réflexion maligne: L'autorité qui a dit qu'il ne pouvoit y avoir de mouvement dans Paris, parce qu'elle ne le vouloit pas, le veut-elle donc aujourd'hui?

Rien de plus facile, comme on voit, que d'abuser des citations, d'empoisonner les idées les plus innocentes, ou de leur trouver un côté ridicule, en s'attachant plutôt à la lettre qu'à l'esprit d'une phrase; le gouvernement a raison de dire qu'aucun mouvement sérieux, qu'aucune émeute dangereuse ne peut avoir lieu, parce qu'il n'en veut pas; il est avéré qu'il a dans ce moment en mains, tous les moyens nécessaires pour les étouffer dans leur naissance; c'est aussi ce qu'il a fait avant-hier; mais sa bonne volonté, sa vigilance, son zèle, ne peuvent empêcher que quelques malveillans; quelques brouillons, n'allument en un moment un léger incendie qu'un filet d'eau suffit pour éteindre. Le même journaliste prétend que les commissaires de police s'étoient trouvés parmi les pillards, dès le commencement du marché. Pour croire un fait aussi extraordinaire, il faudroit une autorité un peu plus grave.

Dialogue.

A. Je vous fais mon compliment. Belle terre, belle maison, beau jardin, charmante propriété, et tout cela.....

B. Pour un peu de papier: vive la république!

A. Vivent les mandats! c'est plutôt cela qu'il faut dire! Vive la loi du 23 ventose! voilà le souhait que vous devez former, car on prétend qu'elle ne sera

point maintenue, et que vous serez bien attrapés ; on parle déjà de faire payer un tiers en numéraire.

B. Vous voyez ces plombs et ce coin de bois ; il y a là plus qu'il ne faut pour payer tout ce qu'on pourroit me demander. D'ailleurs.

A. Eh bien ?

B. Il y a bien d'autres ressources !

A. Quelles ressources ?

B. Mille pour une. Ne puis-je pas faire des ventes simulées, faire disparaître, par une honnête fiction, cette propriété qu'une fiction m'a procurée ? Ne puis-je pas faire abattre ces bois, cette maison, et percevoir de cet abattis et de cette démolition, une somme dix fois plus forte que celle que j'ai stipulée ? Ce sera toujours cela de gagné.

A. Voilà ce qui s'appelle de l'invention, et l'on doit vous savoir gré de ruiner l'état avec tant d'esprit.

B. Eh ! ce sont eux qui le ruinent !

A. Qui ?

B. Ceux qui ont fait la loi. Nous autres, nous en profitons, en tout bien et tout honneur.

A. Aussi, dit-on, qu'ils se proposent d'abroger cette loi ruineuse.

B. Ils s'en garderont bien !

A. Comment ?

B. Leurs loix sont trop bien mariées ; ils savent trop bien ce qu'ils font : ils ne changent pas, comme des enfans, d'un moment à l'autre.

A. Vous riez ; ne les avez-vous pas vu rapporter des décrets ? seroit ce la première fois ?

B. Ils ne rapporteront point celui-ci.

A. Expliquez vous donc.

B. Comment, vous êtes assez neuf pour ne pas deviner l'explication. Elle est bien simple.

A. J'entends ; c'est qu'ils profitent eux mêmes, à votre manière, du bénéfice de la loi. N'est-ce pas cela ?

B. Quel effort de sagacité ! c'est cela, cela même. Vous voyez donc qu'on peut compter sur la solidité de cette loi. Vive la république ! Venez dîner chez moi.

Nata. Ce dialogue n'est point une fiction.

Résultat du comité secret :

La discussion s'est ouverte sur le parti à prendre relativement aux mandats. Cambacérés a fait sentir que la confiance ne se commande point ; principe qui a été souvent répété dans nos assemblées législatives, et qu'elles se sont trop plu à oublier. Il a fait observer que la loi du 28 ventose est toute en faveur des fripons ; observation que tout le public avoit faite et sentie ; vérité qui a mis la morale aux prises avec la loi, et qui a établi entr'elles une lutte inadéquate, absolument défavorable à la loi.

Camus a été presque le seul qui ait paru craindre que si le gouvernement étoit obligé de faire ses paiements au cours, le mandat ne se discréditât davantage par des émissions considérables, et que le trésor public ne pût fournir à toutes les dépenses.

Cette première séance n'a offert aucun résultat.

Le lendemain la discussion a été continuée pareillement au comité secret. Ferment a proposé de donner

aux mandats un cours légal quelconque. Cette proposition n'a point été favorablement accueillie ; le conseil a passé à l'ordre du jour. Il maintient la valeur nominale du mandat, conformément à la loi du 28 ventose.

Voilà donc cette loi, qui jusqu'ici n'a point eu et n'a pu avoir d'exécution, de nouveau refaite et confirmée ! Voilà le commerce de nouveau livré à toutes les oscillations d'un papier auquel la loi imprime une valeur que la nature des choses lui refuse ! Voilà tous les brigandages auxquels il a ouvert la porte, sanctionnés par un vœu plus réfléchi et plus positif de la puissance législative ! Là où les loix sont immorales, la morale publique reprend ses droits, dit Montesquieu.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 13 messidor.

Philippe De'ville : Il y a quatre jours que je fis au conseil des observations sur les abus qui se glissoient dans l'administration de l'imprimerie nationale, et vous chargés votre commission de vous faire un rapport sur cet objet dans la décade. Aujourd'hui, pour nouvelle preuve de ces abus, on nous distribue une liste d'émigrés qui nous est absolument inutile, et qui mérite d'être renvoyée à la bibliothèque des bons livres. (On rit.) Je renouvelle mes observations au conseil, en l'invitant à presser le rapport de la commission. — Adopté.

Sur la motion de Dumolard, le conseil renvoie au directoire la réclamation de la veuve Modène, contre l'inscription de son nom sur une liste d'émigrés.

Eschassériaux soumet de nouveau à la discussion son projet sur l'exportation d'une soule d'objets de luxe. Comme à ce projet est joint un tableau contenant 44 articles, sur la motion de Blad, appuyée par plusieurs membres, le conseil prononce l'ajournement à trois jours.

Sur la proposition de Voussen, le conseil renvoie à la commission des finances l'examen d'un arrêté d'un représentant qui suspend les remboursemens dans la Belgique.

Le conseil entend le rapport de la commission de l'organisation des secours publics. Le rapporteur, après avoir rappelé le respect que tous les peuples ont eu pour le malheur, fait sentir qu'il est digne d'une nation puissante, qui donne à l'univers l'exemple de toutes les vertus guerrières, de consacrer aussi des établissemens utiles pour le soulagement des pauvres et l'éducation des enfans abandonnés ; il propose deux projets de résolution. Le premier ordonne la levée de sous additionnels qui seront versés dans des caisses départementales et employés sous la direction du commissaire du directoire exécutif au soulagement des infirmes.

Le second ordonne l'établissement d'hospice d'éducation pour les enfans abandonnés.

Le conseil ordonne l'impression du rapport, des deux projets et l'ajournement. *DERRÈZ, rédacteur.*

A V I 3.

Le prix du journal est irrévocablement fixé à 7 liv. 10 s. en num. pour 3m. ou valeur représentative en papier.

On s'adresse au citoyen Leroux, rue des Prêtres-S. G. l'Auxerrois, n^o. 42.